

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
 La Haye, Provinces.
 Pour un an . . . 28 fl. 32 fl.
 six mois . . . 14 fl. 16 fl.
 trois mois . . . 7 fl. 8 fl.

PRIX DES DÉTAILS.
 Les premières 5 lignes à 1.50 par ligne
 compris et 20 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA REDACTION
 à La Haye, Spui, n° 75.
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES,
 Chez M. van Weelden, libraire, Spui, et chez les Héritiers Doorman, libraires, Lange Pooten, à La Haye. Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *franco des ports*.

LA HAYE, LE 29 JUIN.

A partir du mois de Juillet prochain, le *Journal de La Haye* fera distribuer hebdomadairement et gratis, à ses abonnés qui auront acquitté le trimestre, un joli volume d'un roman nouveau. Ce sera donc par année une collection de 52 volumes d'une valeur de 200 à 250 francs, pris à Paris, que l'administration du journal offre en prime, à ses abonnés. — Sous presse: JEROME PATUROT, A LA RECHERCHE DE LA MEILLEURE DES REPUBLIQUES, PAR LOUIS RAYBAUD.

REVUE POLITIQUE.

La France vient d'échapper au plus grand péril. Elle a traversé une crise sans exemple dans l'histoire. Une société est bien forte, sa civilisation a poussé chez elle de si profondes racines, qu'elle résiste à un pareil choc!

Le socialisme moderne a rencontré une armée de démolisseurs dont la fureur s'est manifestée par des actes de férocité, par un mépris de la vie, par une rage infernale qui ne se sont laissés voir dans aucun siècle.

Malgré ces efforts il a été vaincu. Mais qu'on ne s'y trompe pas, ce succès matériel, qui sera l'admiration de l'Europe et de la postérité, serait bientôt compromis, si le mal n'était attaqué dans sa source.

Dans la guerre des principes sociaux, contre les idées subversives, les coups de canon ne sont pas la dernière raison. Il faut raffermir les bases de l'édifice, en ramenant les intelligences à la vérité, à la lumière. Que la France soit digne des bontés de la Providence qui l'a sauvée aux jours de péril!

La victoire de l'ordre est aujourd'hui complète. Après quatre journées lamentables, Paris, inondé de sang, a pu mesurer toute l'étendue de l'immense désastre que lui a infligé la guerre civile. A l'indignation, à l'effroi ont succédé la douleur et le désespoir.

La garde nationale de Paris et des provinces, l'héroïque garde-municipale, la garde républicaine et la troupe de ligne ont rivalisé de courage, de dévouement dans ces tristes combats où le sang français a coulé par torrents.

Les victimes les plus illustres sont tombées; tous les âges, toutes les conditions ont payé leur tribut à leur patrie, à l'ordre, à la civilisation.

Dans ces cruelles extrémités, l'humanité a été du côté de la force et du bon droit. La civilisation a triomphé de la barbarie par la générosité unie à la force. C'est à l'Assemblée nationale de ne pas perdre les fruits de cette victoire.

Le général Cavaignac a été digne de la mission qui lui était confiée; en même temps qu'il annonçait la défaite de l'insurrection, il manifestait l'intention de remettre respectueusement aux mains de l'Assemblée les pouvoirs extraordinaires dont il était investi.

Mais au nom de quelle autorité morale, au nom de quels principes politiques, au nom de quel gouvernement cette lutte si acharnée et si héroïque a-t-elle été soutenue? C'est ce que personne ne peut dire; c'est ce que la garde nationale de Paris elle-même ne sait pas encore. C'était une insurrection sans nom; la victoire est une victoire anonyme.

L'insurrection du 23 juin s'est recrutée dans les rangs où va se lever toute insurrection. Les vagabonds, les repris de justice, les émeutiers salariés y figurent à côté des fanatiques qui s'imaginent proclamer un nouvel ordre social à coups de fusil et à coups de poignard. L'or de l'étranger est intervenu, dit-on, pour soudoyer les mécontents. L'or de l'étranger, l'or des partis vaincus peut jeter sur la place publique des intriguants, des émeutiers ou des assassins; mais l'or, de quelque main qu'il vienne, n'inspire ni ce mépris de la vie, ni ce courage féroce, ni cette résolution indomptable qui disputent le terrain pied à pied pendant quatre longs jours, contre cent mille soldats et cent mille gardes nationaux. Que l'on trouve des vagabonds, des assassins, des cannibales dans l'insurrection du 23 juin, cela est possible. Mais le véritable élément de l'insurrection, c'est le fanatisme, le fanatisme socialiste.

Ce sont les adversaires nationaux qui ont préparé et soutenu l'insurrection. Les hommes qui ont livré une si triste bataille à la garde nationale, ce sont les malheureux gouverneurs provinciaux a dit: Vous avez d'immenses représentances à exercer contre la société; la société vous doit tout; elle ne vous accorder rien. Il n'y a plus de maîtres: il n'y a plus de propriétaires! ces mots représentent des privilèges; et il n'y a plus de privilèges! — Pour rendre cette doctrine plus sensible, par un langage éclatant et solennel, on a fait trôner l'atelier national au Luxembourg, et l'on a appris au monde que le 24 février devait être une nouvelle aristocratie: l'aristocratie des mécontents.

L'insurrection qui plonge la moitié de Paris dans le deuil, est l'insurrection des mécontents auxquels on a promis non seulement le nécessaire, mais le superflu et le bonheur par le marché!

Des efforts ne faudra-t-il pas faire encore pour renverser la statue idole du piédestal où l'on a élevée d'imprudents utopies?

Nous sommes aujourd'hui sans nouvelles directes du théâtre de la guerre en Italie. Mais un journal de Marseille, le *Nouvel Opérateur*, qui a toujours été l'organe de la Jeune Italie, dit dans son numéro qui nous est arrivé aujourd'hui, que des nouvelles alarmantes pour les amis de l'indépendance de la Péninsule lui sont parvenues. Cette feuille ajoute même que Charles-Albert a envoyé un agent au gouvernement français pour régler les bases d'une intervention.

Nous croyons d'autant plus que cette nouvelle a besoin de confirmation, que l'on sait que des négociations de paix sont entamées entre l'Autriche et le gouvernement provisoire de Milan, et que Radetzky a été autorisé à conclure un armistice avec les Piémontais. Il est vrai que le général impérial de Wellden a fait de grands progrès dans la Vénétie, et qu'il se trouve très-près de Venise pour la cerner, mais on sait que l'intention de l'Autriche paraît être immuable sur la question de la possession de la Vénétie. Ce ne peuvent donc être d'autres nouvelles que celles sur la prise de Mantoue, Vicence, etc., qui ont fait jeter des cris d'alarme à la capitale napolitaine.

Les graves événements de Paris ont attiré un instant l'attention publique de la discussion qui se poursuit à la chambre des communes sur le bill des sucres. Le gouvernement s'oppose aux amendements proposés par lord Russell et M. Gladstone. Si, ainsi que le *Standard* le dit, le ministre fait un amendement de ce bill, la question de l'impôt sera fort possible que l'Angleterre se trouve à la veille d'une crise ministérielle, car tout annonce que la chambre se réunira à la proposition de M. Gladstone. Tout dépendra de l'attitude de sir Robert Peel dans les débats. Les concessions qu'il pourra faire décideront de l'adoption ou du rejet du bill!

Le premier acte politique qui dessine l'esprit de la nouvelle chambre belge, est la nomination de M. Verhaegen à la présidence de la chambre des représentants par 78 voix sur 90 votants.

Seconde Chambre des Etats-Généraux.

La Seconde Chambre des Etats-Généraux a tenu aujourd'hui une courte séance à 2 heures et demie.

M. le président donne communication d'une lettre de M. Luzac, dans laquelle celui-ci annonce que les efforts tentés pour le rétablissement de sa santé, ayant été infructueux et ne se trouvant pas à même de concourir aussi efficacement qu'il l'aurait désiré, aux travaux législatifs, il vient offrir sa démission de membre des Etats-Généraux. Nous publions ci-après la traduction de cette lettre dont la lecture a produit une sensation douloureuse dans la Chambre:

Nobles et Puissants Seigneurs,
 Après des efforts multipliés pour obtenir le rétablissement de ma santé de manière à pouvoir continuer de remplir mes fonctions de membre de la Seconde Chambre des Etats-Généraux avec tout le zèle et le soin qu'elles réclament, et par suite du résultat peu satisfaisant de mes efforts je me vois forcé, surtout dans les circonstances actuelles, de prendre une décision, et, par un sentiment de mes devoirs, de me démettre des fonctions auxquelles la confiance des Etats provinciaux m'avait si souvent appelé, et que j'ai remplies avec tant de satisfaction durant plusieurs années.
 J'ai la confiance, NN. et PP. SS. que peu de mots suffiront pour vous convaincre combien cette décision m'a dû être pénible, et combien je dois éprouver de profonde douleur de me séparer de vous, surtout dans un moment où vos déclarations d'une si haut intérêt sont soumises aux délibérations de Vos Nobles Puissances. J'exprime ici en même temps le vœu sincère que vos délibérations concourent au salut de notre chère patrie, et, qu'elles aident à resserrer de plus en plus les liens qui rattachent la nation néerlandaise à son Roi et à sa dynastie.

Je prie VV. NN. PP. d'accepter cette communication et de conserver à votre ancien collègue les mêmes sympathies qu'à sa grande joie il a rencontrées si longtemps auprès de VV. NN. PP.
 Oostgeest, 28 juin 1848. L. C. LUZAC.

Il sera donné communication de cette lettre à Son Exc. le ministre de l'intérieur. M. le président annonce que dans la séance de demain la Chambre aura à nommer un membre de la commission pour les affaires de l'économie domestique de la Chambre en remplacement de M. Luzac.

M. Hoffman, au nom de la commission chargée d'examiner les états des possessions d'outre-mer pour 1847 et 1848, fait son rapport, dont l'impression a été ordonnée.

La commission fait son rapport sur un grand nombre de pétitions adressées à la Chambre sur la révision de la Loi-Fondamentale. Toutes ces adresses ont été déposées au greffe.

Dans la séance d'avant-hier de la Seconde Chambre des Etats-Généraux, la commission nommée pour faire un rapport sur le traité de commerce et de navigation conclu le 25 septembre 1847 entre les Pays-Bas et la Suède et la Norvège, a présenté son travail. Nous ferons suivre ici un résumé succinct de ce rapport:

La commission approuve complètement ce traité en ce qui concerne la navigation directe; il y a parfaite réciprocité entre les deux nations; mais, dit la commission, il n'en est pas de même quant à la navigation indirecte, que le traité qui vient d'être conclu rend presque impossible pour nous.

Plus d'un lien qui entrave le commerce et la navigation doit être rompu, et cela non seulement dans l'intérêt du commerce et de la navigation, mais aussi dans celui des populations qui emploient les matières premières, importées d'autres pays, mais qu'elles veulent payer par les produits de leur fabrication. Que l'augmentation des droits ou la défense complète de l'importation de marchandises sur des bâtiments étrangers, tend à restreindre cette importation, cela n'est pas douteux, et l'Angleterre l'a si bien compris que l'année dernière elle a autorisé l'importation des grains sur les navires de toutes les nations. Ce qui est applicable aux grains, l'est également aux autres articles d'importation. L'Angleterre occupe en ce moment d'affranchir la navigation des entraves occasionnées par l'acte de navigation; ce pays poursuit la voie du progrès et y restera probablement; il convient que nous l'imitions.

Il est inconcevable que notre gouvernement n'ait pas jusqu'à présent appris à connaître les véritables besoins du pays, et ne soit pas encore pénétré de la nécessité d'établir une par-

faite réciprocité pour ce qui concerne la navigation indirecte, du moins rien n'est venu nous annoncer qu'il en eût tenté l'essai; et cependant il est évident qu'une parfaite réciprocité pour la navigation indirecte sera avantageuse non seulement pour notre commerce et notre industrie en général, mais aussi pour nos armateurs.

Si l'on considère que les marchandises importées chez nous par navires étrangers sont assujéties à un droit de 10 p. c. de plus que celles importées par navires néerlandais, tandis que la Suède maintient un droit différentiel de 40 p. c., on ne saurait contester qu'en établissant une parfaite réciprocité nos armateurs ne peuvent qu'y gagner. Ceci est le cas de la plupart des Etats avec lesquels nous avons conclu des traités. Presque tous ont maintenant des droits plus élevés que nous. Cet avantage est d'autant plus grand pour ces Etats que notre marine marchande, proportionnellement à l'étendue du pays, est une des plus considérables.

Le gouvernement, s'il veut se pénétrer de cette vérité, cherchera à établir une assimilation complète entre les navires nationaux et les navires des nations où nos navires sont traités sur le pied d'une parfaite réciprocité, n'importe d'où ils viennent; quel est le lieu de leur destination, et l'on verra que notre marine marchande prendra une part plus active à la navigation générale.

Les actionnaires de la Société du chemin de fer de l'Overysel se sont réunis hier à Amsterdam. L'assemblée a été présidée par M. le comte de Rechteren. 368 votants étaient représentés; il s'agissait de discuter sur la question concernant la restitution des fl. 780,000, en actions de 2 1/2 p. c. de la dette nationale, déposés chez le notaire Commelin. Le secrétaire a donné lecture de la correspondance entretenue à ce sujet avec le gouvernement, consistant: 1° en une lettre du ministre de l'intérieur, dans laquelle la restitution de ce dépôt est réclamée; 2° une lettre du président du conseil d'administration, annonçant que le gouvernement regarde cette somme comme acquise au trésor, mais qu'il consent cependant à en restituer la moitié aux actionnaires; 3° une lettre du conseil d'administration au ministre dans laquelle celui-ci conteste au gouvernement le droit de s'approprier cette somme, et déclare qu'il proposera aux actionnaires de recourir à la voie judiciaire; 4° une missive du ministre de l'intérieur *ad interim* qui confirme ce qu'avait écrit son prédécesseur, en ajoutant, que la restitution de la moitié était une faveur de la part du gouvernement.

Le président propose donc à l'assemblée de prendre une résolution, sur la question de savoir s'il faut accepter l'offre de gouvernement ou s'il faut employer la voie des tribunaux. Le conseil d'administration, partageant l'opinion de la commission nommée dans la séance du 10 avril dernier, est d'avis de recourir à la justice. Cet avis est partagé par la majorité des actionnaires. L'assemblée s'y réunit par 363 voix contre 5, et décide de poursuivre le gouvernement pour la restitution de la somme déposée.

On se souvient que la *Gazette de Cologne* a publié le fait qu'à Nymègue un officier et des bourgeois auraient insulté des Allemands qui portaient la cocarde allemande. Nous apprenons qu'une enquête ordonnée à ce sujet a prouvé que le fait en lui-même était contourné; il était par conséquent impossible d'en chercher les auteurs.

Les derniers travaux qui restaient à faire à la statue de Guillaume-le-Taciturne seront achevés aujourd'hui et on enlèvera la haie de planches qui entoure la grille de fer posée autour de ce monument national.

M. le baron Constant Rebecque, venant de la Suisse, est arrivé en cette ville et est descendu à l'Hotel Fohri.

Vote de l'Assemblée nationale de Francfort.

La discussion sur la question d'un pouvoir gouvernemental pour l'Allemagne, a été close le 27. L'assemblée a passé au vote sur les différentes propositions.

La motion de M. le baron de Vincke, conçue comme suit, a été mise la première aux voix:

L'assemblée nationale décide, sous réserve du consentement des gouvernements allemands:

1. Jusqu'à la fondation définitive d'un pouvoir gouvernemental pour l'Allemagne, il sera nommé un directeur fédéral pour exercer ce pouvoir suprême dans toutes les affaires communes de la nation allemande.
2. Il sera nommé par les gouvernements allemands. Elle a été rejetée à une grande majorité.

On a mis ensuite aux voix la motion de la commission, qui est conçue comme suit:

1. Jusqu'à la création définitive d'un pouvoir gouvernemental pour l'Allemagne, il sera nommé un pouvoir central provisoire pour toutes les affaires communes de la nation allemande.
2. Il devra:
 - a) Exercer le pouvoir exécutif dans toutes les affaires qui concernent la sécurité et la prospérité générale de l'Etat fédéré allemand.
 - b) Avoir la direction supérieure de toute la force armée et en commander le généralissime.
 - c) Pourvoir à la représentation internationale et politique commerciale de l'Allemagne, et à cet effet nommer des envoyés et des consuls.
3. Le pouvoir central ne concourra pas à l'œuvre de la constitution. Cette motion a été adoptée.

Un amendement à cette motion, lequel est conçu comme suit:

« Le pouvoir central provisoire devra publier et exécuter les résolutions de l'assemblée nationale. »
 A été rejeté par 277 voix contre 261.
 Un autre amendement dont voici la teneur:
 « Le pouvoir central provisoire, conjointement avec l'assemblée nationale, de la paix et de la guerre, et conclut les traités avec les puissances étrangères »

Adopté par 408 voix contre 143. Au moment du départ du courrier, le scrutin par appel nominal a été ouvert sur la proposition suivante :
Le pouvoir central sera confié à un président qui sera nommé par la première Assemblée nationale.
On aura à voter par appel nominal sur les questions suivantes :
1. Si le chef aura le titre de président, s'il sera nommé par le conseil de l'empire et s'il sera élu par l'Assemblée nationale.
La première question est mise aux voix au moment du départ du courrier.
(Nous publions plus loin la suite des discussions que nous avons interrompues hier.)

Nouvelles de France.

Journée du 27.

Voici le nouveau ministère dont on faisait circuler la liste aujourd'hui à l'Assemblée nationale :
Général Cavaignac, président du conseil.
Intérieur, Sénard; Flanrin, sous-secrétaire.
Affaires étrangères, Doyon de Lhuys, sous-secrétaire.
Justice, Portalis, Locré, sous-secrétaire.
Commerce, Bédouin.
Finances, Dubourg, Valdeck-Rousseau, sous-secrétaire.
Marine, Billault.
Instruction publique, Victor Hugo; De Falloux, sous-secrétaire.
Travaux publics, Barthe.
Cette nuit, le quartier des Tuileries et du Palais-National ont eu de vives alertes.
Après minuit, les habitants du Palais-National ont été réveillés par un feu de peloton qui n'a duré que quelques secondes. Ils ont bientôt appris que trois individus surpris rue Bassin-du-Rempart en tentative d'embuchage venaient d'être fusillés par la garde mobile.
L'un de ces individus était porteur de 35,000 fr. en or.
Hier, vers minuit, un convoi de prisonniers fut extrait de la prison provisoire de l'arrestation du bord de l'eau et placé sous la protection d'un détachement de gardes nationales des départements.

Le convoi, sorti des Tuileries par le guichet du pavillon de Flore, avait traversé la rue de Valenciennes, et s'était engagé sur la place, lorsque, à peu près à la hauteur de la maison connue sous le nom d'hôtel de Nantes, des prisonniers firent un effort pour rompre les rangs de leurs gardiens, et réussirent en deux ou trois endroits.

Au moment où ils s'échappaient, les gardes nationaux de l'escouade mirent à crier : Arrêtez ! arrêtez ! Et, en même temps, firent feu sur les fuyards.
Ces coups de feu ne pouvant être compris par les nombreux postes établis dans les Tuileries, dans la cour, autour de la place, dans les rues de la Roche, de Rivoli, on crut à une surprise, à une trahison, à un soulèvement de prisonniers.

Une fusillade générale s'engagea : les balles se croisèrent dans tous les sens et allèrent faire partout des victimes dans les rangs des gardes nationaux aussi que dans ceux des prisonniers.
Après des efforts inutiles, on parvint à éteindre ce feu meurtrier et à ramener les prisonniers dans la place, le spectacle de la plus douloureuse scène.

M. le général Clément Thomas, bien que souffrant de sa blessure, se leva en hâte, et, appuyé sur le bras d'un officier d'état-major, se jeta au-devant de tous ceux qui faisaient feu, en leur criant de cesser. Il se pencha ensuite sur la place, la parcourut et la fit parcourir dans tous les sens aux ordres de sa troupe.

On apporta des civières, des matelas; on releva les morts, les blessés, les services d'ambulance furent établis avec une admirable célérité. On fit tout ce qui était humainement possible de faire pour réparer un si cruel désastre.

Des officiers de l'état-major de la garde nationale ont été blessés, l'un au bras, l'autre au pied; un adjudant du château a été blessé à la tête. D'autres blessures ont nécessité des amputations.
Parmi les gardes nationaux morts se trouve le chef de bataillon de la garde nationale de Cambrai, M. Durrien, qui était déjà venu deux fois à Paris, et qui mourut à la fleur de l'âge; des gardes nationaux des départements ont été reconnus par leurs camarades.

Près de trente prisonniers ont été tués, plusieurs sont très gravement blessés et laissent peu d'espoir. Les cadavres des morts ont été relevés dans la matinée et emportés hors des Tuileries.
M. le général Clément Thomas, sous-secrétaire d'état au ministère de l'Intérieur, est venu visiter ce théâtre de désolation. Il a parcouru les salles, et donné, à l'assurance que tous les soins ne manquent pas aux victimes de ce fatal événement.
On entendait encore dans la soirée, dans les rues, le bruit des barricades à Saint-Germain, et que la garde nationale dirigée sur ce point.

La circulation est rétablie aujourd'hui dans les rues principales de Paris; mais il est encore défendu de sortir hors des rues principales ou d'entrer dans la ville. Un grand nombre d'insurgés est parvenu à s'échapper et à se retrancher sur les hauteurs, mais il ne faut pas s'attendre de ce retour à une rébellion comprimée, les positions nouvelles ne sont pas tenables de la part des révoltés, car ils n'ont pas le temps de se fortifier.
On dit que ils ont eu un succès à l'embouchure du Parc-Lachaise qui sera inévitablement dévasté.

Les allées des hôpitaux sont encombrées de visiteurs qui viennent demander des nouvelles de tous ceux des leurs qui ont disparu dans ces jours de deuil.
Il en est de même de la préfecture de police et du parquet du procureur de la république; mais l'impossibilité de pouvoir donner des renseignements sur tous les individus recherchés, occasionne des scènes de douleur dont on ne saurait se rendre compte sans en avoir été témoin.

Des boulevards, depuis le boulevard des Capucines jusqu'à la Bastille (division Lamoricière), sont traversés par une véritable pluie de balles. Les chevaux de la cavalerie, cuirassiers, dragons, lanciers, sont au piquet. Les voitures sont couvertes de paille, et la circulation est très difficile. Des émitiers de la garde nationale, malgré les fatigues dont elles sont

accablées, ne se sont pas un instant départies de la rigueur nécessaire dans le temps de trouble.
Les carabiniers, les cuirassiers, la ligne, les gardes nationales de Paris et de la banlieue ont passé le fruit sur ce point, sans autre coude que le pavé.

Des provisions de bouche, qui se composent de charcuterie et de liquides, sont déposées au milieu des troupes, qui se partagent les vivres dans le plus grand ordre. Les cuisines sont également couvertes de troupes. La circulation est plus libre qu'hier.
Ce matin, quelques coups de fusil isolés ont été tirés dans les rues étroites du côté de l'Hôtel-de-Ville. Il a été fait immédiatement justice des auteurs de ces tentatives de meurtre.

On a la certitude que 7 à 8,000 insurgés se sont réfugiés dans les bois de Vincennes, où ils sont poursuivis avec une ardeur et une énergie remarquables. Il est probable qu'en raison des mesures prises, on parviendra à les traquer.
Nous venons de parcourir une partie du théâtre de l'affreuse guerre qui a fini depuis vingt-quatre heures.

Partout les barricades sont abaissées.
Mais la circulation est encore interdite dans certains quartiers où l'on procède au désarmement des légions dissoutes de la garde nationale.

La nuit voit des voitures chargées de fusils qu'on recueille de maison en maison, dirigées successivement vers le dépôt d'artillerie.

Le faubourg du Temple, tenu par une foule avide de recherches des traces des combats de cette nuit, a vu à partir du pont de la Chapelle le spectacle de la plus affreuse dévastation. Des pans de façades sont entièrement écroulés; des murs pendent prêts à s'abîmer sur les fondements des maisons où la mine a joué.

Sur le boulevard de la rue du Temple à la Bastille, on voit sur les constructions neuves du boulevard Beaumarchais, et sur les vieilles masures du côté du pont aux Choux, les blessures des boulets, les écornures des balles.

L'entrée du faubourg Saint-Antoine jusqu'au corps-de-garde de la rue de Montreuil offre aussi d'épouvantables décombes.
Dans le Marais, beaucoup de barricades, aujourd'hui nivelées, mais peu de traces de combat.

Dans la rue Saint-Antoine, de place en place, des décombes, du sang, des façades de boutiques en lambeau.

La proclamation suivante a été affichée dans tout Paris :
« Le chef du pouvoir exécutif à la garde nationale et à la garde nationale »

Citoyens, soldats,
La cause sacrée de la république a triomphé, votre dévouement, votre courage invincible ont déjoué de coupables projets et fait justice de coupables erreurs. Au nom de la patrie, au nom de l'humanité tout entière, soyez remerciés de vos efforts, soyez bénis pour ce triomphe nécessaire.

Cependant encore l'émotion de la lutte était inévitable. Maintenant, soyez aussi grands dans le calme que vous venez de l'être dans le combat. Dans Paris je vois des vainqueurs et des vaincus. Que mon nom reste maudit, si je consentais à y voir des victimes ! La justice aura son cours, qu'elle agisse, c'est ma pensée, c'est la vôtre !

En rentrant au lieu de simple citoyen, je rapporterai au milieu de vous de souvenir vivace de m'avoir, dans ces graves épreuves, repris à la liberté que le salut de la république lui demandait lui-même, et de léguer un exemple à quiconque pourra être à son tour appelé à remplir d'aussi graves devoirs.

Paris, le 27 juillet 1848.
L'appel sur le boulevard de Saint-Antoine par les insurgés :

Aux armes !
Nous voulons la république démocratique et sociale.

Nous voulons la souveraineté du peuple.
Tous les citoyens d'une république ne doivent et ne peuvent avoir autre chose.

Pour défendre cette république, il faut la défendre avec nous. Les nombreux démocrates qui ont compris cette nécessité sont déjà descendus dans les rues depuis deux jours.

Cette sainte cause compte déjà beaucoup de victimes, nous sommes tous résolus à venger ces nobles martyrs au prix de nos têtes.

Alerte ! citoyens ! que pas un seul de nous ne manque à cet appel.
En défendant la république, nous défendons la propriété.

Si une obstination aveugle vous trouvait indifférents devant tant de sang répandu, nous mourrions tous sous des décombres incendiés du faubourg Saint-Antoine.

Pensez à vos femmes, à vos enfants, vous vendrez à nous !

Assemblée nationale. — Séance du 27 juillet.

Le président de l'Assemblée nationale est occupé par la garde nationale de Caen. Les mêmes mesures de précaution sont prises aux abords du palais pour le mettre à l'abri d'un coup de main.
A onze heures la salle est à peu près complètement garnie.
L'animation la plus vive règne sur tous les bancs.
A chaque instant nous voyons les représentants gravir les degrés qui conduisent au bureau, pour remettre des papiers à M. le président, ou pour lui faire des communications verbales.

Les tribunes publiques et réservées sont entièrement occupées par des citoyens de la garde nationale.
Onze heures dix minutes.
M. le président, les tribunes, les rangs, Cries, en place, en place !
Citoyens représentants, l'état de la capitale, a continué d'être parfaitement satisfaisant. Quelques faits isolés en et là, mais tout de suite réprimés. Somme toute, l'état est excellent. Quant aux départements, je suis satisfait à un point tel qu'il n'est pas possible de vous en parler, et vous m'avez dit que les nouvelles sont satisfaisantes dans tous les points. A Marseille, à Rouen, à Nîmes, on a eu quelque agitation, mais elle n'a tenu que quelques heures. Dans la capitale, le chef du pouvoir exécutif a fait procéder au désarmement du département de la Seine et de la légion de la garde nationale, ainsi qu'à la dissolution de quelques clubs reconnus dangereux.

Les détails, donnez. M. le président annonce à l'Assemblée qu'il va lui soumettre quelques mesures législatives rendues nécessaires par les circonstances. Déjà l'Assemblée, venant au devant d'un vœu national, a décidé qu'elle adopterait les enfants et les veuves des citoyens qui avaient été tués ou blessés en défendant la plus sainte des causes, celle de l'ordre et de la liberté. Mais il faut aussi penser aux victimes, et honorer leur mémoire par une grande solennité de deuil à laquelle s'uniront tous les amis du pays. Je proposerai à l'Assemblée, ajoute M. le président, de nommer une commission chargée de recueillir dans les départements les noms des victimes, et de leur rendre un juste hommage.

M. le président annonce à l'Assemblée qu'il va lui soumettre quelques mesures législatives rendues nécessaires par les circonstances. Déjà l'Assemblée, venant au devant d'un vœu national, a décidé qu'elle adopterait les enfants et les veuves des citoyens qui avaient été tués ou blessés en défendant la plus sainte des causes, celle de l'ordre et de la liberté. Mais il faut aussi penser aux victimes, et honorer leur mémoire par une grande solennité de deuil à laquelle s'uniront tous les amis du pays. Je proposerai à l'Assemblée, ajoute M. le président, de nommer une commission chargée de recueillir dans les départements les noms des victimes, et de leur rendre un juste hommage.

M. le président annonce à l'Assemblée qu'il va lui soumettre quelques mesures législatives rendues nécessaires par les circonstances. Déjà l'Assemblée, venant au devant d'un vœu national, a décidé qu'elle adopterait les enfants et les veuves des citoyens qui avaient été tués ou blessés en défendant la plus sainte des causes, celle de l'ordre et de la liberté. Mais il faut aussi penser aux victimes, et honorer leur mémoire par une grande solennité de deuil à laquelle s'uniront tous les amis du pays. Je proposerai à l'Assemblée, ajoute M. le président, de nommer une commission chargée de recueillir dans les départements les noms des victimes, et de leur rendre un juste hommage.

Le second débat de l'Assemblée aura lieu demain, c'est certain. Aussitôt que les faits qui se passaient à Paris, ont été

connus, de toutes parts sont accourus des cartes nationales venant au secours de l'Assemblée nationale et des ministres, et des représentants. Les secrétaires sont allés remercier les différents corps aussitôt qu'ils arrivaient. Aujourd'hui il en arrive encore.

L'Assemblée jugera, sans doute que son bureau doit continuer pour les non-élus venant de ce qui a déjà été fait, ni plus, ni moins.
D'autres pensées ont été émises en avant, comme celle d'une grande séance à laquelle assisteraient tous les défenseurs de la République. C'est la seule pensée à laquelle un grand nombre de représentants se sont associés. Vous jugerez sans doute comme moi convenable de renvoyer l'agende à la commission que vous venez de nommer.

M. le président fait part ensuite d'une proposition qui lui est soumise, pour que les faits particulièrement vus à la connaissance de chacun de MM. les représentants soient par eux directement communiqués à la commission d'enquête, au lieu d'être présentés à la tribune.

Sur la demande de M. Sénard, et par suite d'une observation de la commission de règlement, l'Assemblée décide que cette commission aura à se réunir immédiatement après la suspension de la séance, à l'effet de délibérer sur de nouvelles modifications à apporter au règlement, afin de rendre les travaux de l'Assemblée plus rapides et plus effectifs.

M. Sénard rend compte à l'Assemblée de ce qui a été fait par la commission chargée hier de préparer une adresse au peuple français. Les nombreuses préoccupations du moment n'ont pas permis à cette commission de terminer dès à présent son travail; mais il sera présenté à l'Assemblée dans l'une des plus prochaines reprises de ses travaux.

La séance reste suspendue. Il est onze heures et demie.
La séance est reprise à trois heures.

M. le président donne les nouvelles les plus satisfaisantes, non seulement sur l'état de Paris, mais sur l'état général de la France, à Lyon, à Limoges, à Marseille (où des troubles ont été apaisés), à Nîmes, à Rouen, l'ordre règne partout.

M. le président a ensuite donné la parole au rapporteur de la commission du projet de décret de déportation.

Le rapporteur a justifié l'esprit du projet, dans un discours écouté avec une religieuse attention.

M. le général Cavaignac a donné des explications desquelles il semblait résulter qu'un certain accord n'a pas régné entre la commission et le pouvoir sur cette grave question.

L'Assemblée avait à décider si elle passerait immédiatement à la discussion.

Après un long débat le renvoi de la discussion à huit heures du soir a été décidé.

Voici le texte de la commission.
« Art. 1^{er}. Seront transportés, par mesure de sûreté générale, dans les possessions françaises d'outre-mer, autres que celles de la Méditerranée, les individus actuellement détenus qui ont pris part à l'insurrection du 22 juin et jours suivants.

« Art. 2. L'instruction commencée devant les conseils de guerre, suivra son cours en ce qui concerne ceux que l'instruction désignera comme auteurs, instigateurs, ou comme ayant exercé un commandement distribué de l'argent.

« Art. 3. Un décret de l'Assemblée nationale déterminera le régime auquel seront soumis les individus transportés.

« Art. 4. Le pouvoir exécutif est chargé de procéder sans délai à l'exécution du présent décret.

M. le général Cavaignac se mettonne de quelques-unes des paroles prononcées par votre rapporteur. Il a dit que la commission s'était trouvée placée entre deux opinions absolues, celle de l'Assemblée et celle du pouvoir exécutif. Je m'étonne, Messieurs, qu'on me donne aux yeux de l'Assemblée, aux yeux de la nation, une attitude qui n'a pas été la mienne, celle d'un homme qui se serait montré plus sévère que l'Assemblée, que la nation tout entière. (Très bien.) C'est de l'histoire que nous faisons, Messieurs, et il faut pas qu'on ajoute à la responsabilité que nous avons

M. Meulle donne quelques explications desquelles il résulte que son intention n'a été aucunement celle qu'a pensée M. le général Cavaignac, à Dieu ne plaise ! Sa parole a trompé sa pensée ! Cela est si vrai que le décret présenté l'a été d'accord avec le chef du pouvoir exécutif.

M. le général Cavaignac. L'Assemblée ne peut permettre d'ajouter que modifications apportées au projet et qui sont des atténuations ! ont été son ma demande. (Très bien.)

Un membre demande que le rapport soit renvoyé à l'impression et que la discussion soit renvoyée à demain. (Réclamations. Quelques voix : Oui ! oui !)

M. Perrée. Je demande l'urgence dans les circonstances graves que nous nous trouvons, je ne comprends pas les ajournements. (Réclamations.)

M. le général Lebreton. La France attend de nous une satisfaction éclatante, il faut voter sans délai. (Oui, oui, oui.) Mais cependant il ne faut pas exclure de votre délibération les hommes de la justice. M. Perrée. En montant à la tribune, j'ai pris une responsabilité que je ne veux pas plus faire retomber sur le président que sur l'Assemblée. L'Assemblée est devant vous pour examiner le projet, mais je n'ai pas voulu que le projet soit renvoyé à l'impression.

Le président prononce le décret.

Quelques membres ont fait la proposition du renvoi dans les bureaux. Ce renvoi, après deux épreuves, est rejeté.

M. Barthe. La manière dont on a posé la question a embarrasé beaucoup de membres. Il me semble qu'il fallait mettre d'abord sur l'impression et la distribution du rapport, comme la proposition la plus large, et réserver le vote du renvoi dans les bureaux pour le lendemain.

L'impression et la distribution du rapport sont rejetés.
M. Barthe. Pour moi, la commission est formée pour la vote, je demande de quatre heures de vote à huit heures de vote, c'est-à-dire l'ajournement jusqu'à 8 heures. (Oui à gauche. Non, non, à droite.)

M. Barthe appelle la commission immédiate. (Réclamations.)
M. Flocon. L'urgence est proclamée, elle est proclamée par personne; mais il y a un temps moral, qui doit prendre le législateur. Prenez le temps de la médiation sur les termes du rapport et du projet qui vous est soumis. Je demande si l'Assemblée, depuis quelques instants, a pu prendre le temps de la réflexion. Souvenez-vous que vous allez juger des hommes qui se trouvent dans un état de confusion de leur conscience.

Souvenez-vous aussi que l'histoire a jugé les juges.

M. Sénard a posé la discussion immédiate.

M. le président. On fait trois propositions. La première est renvoyée à huit heures, la seconde est rejetée, la troisième est adoptée.

L'Assemblée est extrêmement agitée.

M. le président. On fait trois propositions. La première est renvoyée à huit heures, la seconde est rejetée, la troisième est adoptée.

Dimanche, ainsi que nous l'avons dit hier, M. Pache est allé à Paris à huit heures et demie pour se rendre au général Cavaignac, pour lui demander s'il lui serait interdit d'aller au milieu des insurgés porter des paroles de paix.

Le général a reçu le général avec la démonstration d'une vive émotion, et lui a répondu qu'il ne pouvait prendre sur lui de donner un conseil en de telles circonstances, qu'une telle démarche était extrêmement mal conseillée, mais qu'en tout cas lui-même ne pouvait pas s'en empêcher, et qu'il ne le doutait pas que la population de Paris ne se vante de le voir.

arrivés à Paris, ils ont été reçus par le général... Les deux grands vicaires se tenaient à l'écart.

Arrivé vers le lieu du combat, il fut alors extrêmement vif, il chercha à s'aboucher avec le colonel... Le colonel, qui ne pouvait assez louer l'intention de l'archevêque...

L'archevêque se dirigeait vers la barricade avec ses deux grands vicaires, MM. Jacquemet et Riviniet. Un seul homme vêtu d'une blouse...

Pendant ces altercations qui retardaient l'accomplissement de la sainte mission qui devait pourtant se consommer, un coup de fusil partit, on ne sait de quel côté...

Le colonel s'est montré; quelle voix pouvait être plus éloquent que celle héroïque... Il descend du Calvaire au moment où l'archevêque, à peine descendu...

Mais rendons ici justice à tout le monde; les insurgés se précipitent à son secours; ils l'entourent de soins, le transportent à l'hospice des Quinze-Vingts...

Si l'on avait pu entrer ici dans quelques détails intimes, nous dirions que tel calme profond, la sérénité chrétienne qui avait dirigé et soutenu la démarche du prélat...

Hier matin il a été rapporté à l'archevêque, par le faubourg qu'il a fallu traverser, était tout entier sur pieds; les rues étaient remplies de personnes...

Il se sentait tout à fait malade; le prélat s'est aggravé. Il avait reçu les derniers sacrements avant de quitter le faubourg Saint-Antoine...

Le P. S-D'urieux, de Paris, nous apprend que le 27 dans la soirée, Mgr. l'archevêque vivait encore, mais on n'avait plus d'espérance de le sauver.

Il est mort dans la soirée de lundi. Cependant, ce journal est le seul de ceux qui ont paru hier matin, mardi, qui donne cette triste nouvelle.

Le P. S-D'urieux, de Paris, nous apprend que le 27 dans la soirée, Mgr. l'archevêque vivait encore, mais on n'avait plus d'espérance de le sauver.

Il est mort dans la soirée de lundi. Cependant, ce journal est le seul de ceux qui ont paru hier matin, mardi, qui donne cette triste nouvelle.

Le P. S-D'urieux, de Paris, nous apprend que le 27 dans la soirée, Mgr. l'archevêque vivait encore, mais on n'avait plus d'espérance de le sauver.

Il est mort dans la soirée de lundi. Cependant, ce journal est le seul de ceux qui ont paru hier matin, mardi, qui donne cette triste nouvelle.

Le P. S-D'urieux, de Paris, nous apprend que le 27 dans la soirée, Mgr. l'archevêque vivait encore, mais on n'avait plus d'espérance de le sauver.

Il est mort dans la soirée de lundi. Cependant, ce journal est le seul de ceux qui ont paru hier matin, mardi, qui donne cette triste nouvelle.

Le P. S-D'urieux, de Paris, nous apprend que le 27 dans la soirée, Mgr. l'archevêque vivait encore, mais on n'avait plus d'espérance de le sauver.

Il est mort dans la soirée de lundi. Cependant, ce journal est le seul de ceux qui ont paru hier matin, mardi, qui donne cette triste nouvelle.

Le P. S-D'urieux, de Paris, nous apprend que le 27 dans la soirée, Mgr. l'archevêque vivait encore, mais on n'avait plus d'espérance de le sauver.

Il est mort dans la soirée de lundi. Cependant, ce journal est le seul de ceux qui ont paru hier matin, mardi, qui donne cette triste nouvelle.

Le département de Seine-et-Marne en a envoyé 10,000 à Paris. On croit que sous peu de jours, le nombre dépassera 80,000 pour le grand dépôt qui doit avoir lieu au Champ de Mars.

On assure que certains ouvriers des ateliers nationaux des environs de Paris, et notamment ceux de Beaumont (Oise) ont reçu la proposition par les intermédiaires de venir prendre part à l'insurrection, sous la promesse faite de 25 fr. par jour. Nous sommes heureux de pouvoir ajourner ces propositions, et de les repousser.

On a à déplorer encore, dit-on, la mort du général de brigade Brès et de son aide de camp, le capitaine d'Etat-major, M. de Margins. Ce général, qui se trouvait en disponibilité, était venu le 23 février offrir ses services à l'Assemblée et au général Cavaignac. Il attendait un commandement, il s'est rendu hier volontairement dans le faubourg Saint-Marceau, sur le théâtre du combat. Il a assisté à la prise de deux barricades, du côté de la Barrière Ponceau, et s'est avancé seul avec son aide de camp vers la troisième barricade, en cherchant à engager les insurgés à cesser leur lutte fratricide. Faits prisonniers tous deux par les insurgés, ils ont été massacrés de la manière la plus horrible. On a coupé au général les bras et les jambes, et on lui a ensuite tranché la tête. C'est dans cet état qu'il a été retrouvé. Il a été déposé dans le Panthéon, ainsi que son aide de camp.

Sur un drapeau attaché d'une barricade, rue Saint-Antoine, on lisait: *Vainqueurs, le pillage, vaincus, l'incendie*. La Bourse a ouvert seulement pendant quelques instants, sans affaires. La fermeture durera encore quelques jours.

Tous les insurgés lazareux à l'extrémité d'une maison de la rue Péreire, près le clos Saint-Lazare, étaient armés de fusils à vent. On entendait siffler les balles sans entendre parler le coup. On a fait la même remarque dans une foule de quartiers et particulièrement autour de l'Hôtel-de-ville. Sur beaucoup de points, les insurgés ont fait usage de la poudre. Selon qu'il a pu leur être facilement apporté par les personnes de l'apparence la plus inoffensive.

M. Lalanne, directeur des ateliers nationaux, dit-on, arrêté. Plusieurs représentants auraient vu, depuis les premiers jours des bords de pain avec quelques lignes attestant un assentiment de ces fonctionnaires aux traités des barricades.

On assure que les ouvriers des ateliers, même ceux occupés aux barricades, ont reçu encore leur solde jusqu'à hier. Nous tenons ces détails, dit l'Union, d'un représentant en qui nous avons toute confiance.

Emile de Girardin n'a pu obtenir de communiquer avec son mari. La mise en liberté sous caution a été demandée et refusée. On remarquait aujourd'hui que tous les membres de l'ex-commission exécutive étaient présents à la séance; les députés siégeaient encore sur les bancs qu'ils occupaient avant leur retrait du pouvoir.

La mairie du 8e arrondissement n'a pas été incendiée. On évalue les pertes faites dans les terribles journées des 23, 24, 25 et 26 à dix ou douze millions. La commission d'enquête, présidée du sein de l'Assemblée nationale a déjà entendu ce matin diverses dépositions de la plus haute importance.

M. de Narbonne-Pelet, demeurant rue de la Planche, 21, vient d'écrire aux journaux pour annoncer qu'il n'a rien de commun avec la personne qui s'est dit être M. de Narbonne et qui a été fusillé. La quantité d'or qui a été trouvée sur des insurgés est considérable. Ce matin on a trouvé sur un individu qui avait été arrêté sur les barricades une caisse remplie de pièces d'or. Il pouvait en avoir pour 7 à 8,000 fr. On dit qu'il s'agit d'un homme qui a été arrêté sur les barricades, et qui a été fusillé.

Les dernières nouvelles de la Martinique sont rassurantes. Il n'a pas été commis par les noirs de nouveaux excès. A peine la nouvelle de l'abolition immédiate de l'esclavage s'est-elle répandue, que les armes sont tombées des mains des esclaves insurgés et ont été remplacées par des rameaux de paix. Des drapeaux pendaient à toutes les fenêtres, des groupes nombreux parcouraient les rues agitant des branches de laurier. Plusieurs arbres de la liberté ont été plantés avec le cérémonial usité dans la métropole. Ces nouvelles sont du 27 mai; tout faisait espérer que l'ordre se serait plus tôt rétabli.

Le gouverneur de la Guyane française écrit de Cayenne, à la date du 10 mai, que la population attend calmement et confiante l'exécution des mesures qui ont été annoncées pour l'abolition de l'esclavage.

Nous avons dit que la Presse avait été saisie, dimanche, par ordre du général Cavaignac. Voici les deux articles de polémique contenus dans le numéro saisi et dont l'un des deux doit avoir motivé cette mesure.

Il se sont donc enfin retirés! Que dis-je, retirés! La vague de sang qui les avait apportés dans le tourbillon de la révolution, dans son reflux. Une barricade les avait élevés, une barricade les a renversés. Ils avaient indignement usurpé le pouvoir le 24 février, ils ont été misérablement échappés le 24 juin. Le régime de leur impuissance n'a duré que 120 jours. Dix années d'efforts, le génie les inspirait-il, et tous les efforts fussent-ils couronnés de succès, ne suffiraient pas pour réparer l'irréparable mal qu'a fait à la France leur souveraineté incapable.

Les concours sincères, les avertissements dévoués cependant ne leur ont pas manqué. Assez de fois nous leur avons crié: *Organisez, et ne désorganisez pas!* Vaines exhortations! Inutiles avertissements!

Il est ont cru que le pouvoir était une chose qui se prenait; vulgaire erreur! On croit saisir le pouvoir, jamais, quand on l'usurpe, on ne saisit que l'anarchie sous le manteau de l'arbitraire.

Après trente années de liberté, limitée, il est vrai, mais enfin assurée, nous voilà donc retombés sous le despotisme du sabre, et pour comble d'abaissement réduits à considérer ce despotisme comme un bienfait.

Toutes les libertés sont suspendues: liberté individuelle et liberté de la presse; un mot suffit mal interprété, ou mal interprété, pour vous exposer à être fusillé. Paris est en état de siège!

On se souvient à quelles attaques le gouvernement de Juillet fut en butte de la part du National pour avoir mis Paris en état de siège. Eh bien! c'est à peine si le National règne et gouverne depuis quatre mois, et déjà, sous son empire, voilà à quelle extrémité nous en sommes venus!

Sur cette pente, où l'échelle de la guillotine nous fera-t-elle rouler? Qui pourrait le dire? qui pourrait le prévoir? tout est à craindre, car il ne faut pas oublier que les questions resteront debout, après que les barricades auront disparu. Quant, des deux côtés, on aura pansé ses blessés et enterré ses morts, on n'aura pas apaisés les dévotions ni résolu le problème si malheureusement posé pendant trois mois au peuple de l'Europe.

Quelle lugubre journée! Depuis trois heures du matin, le canon n'a cessé de tonner, des décharges de peloton ont cessé de se faire entendre. On ne peut circuler, point aller d'une rue à l'autre; si l'on n'est revêtu de son uniforme de garde nationale, il faut être escorté d'un fusilier; autrement on ne vous laisse pas passer.

pas reculer ne sont pas simplement des agitateurs.

Lés appellerons-nous comme les appelle le lièvre. Flocon, déviant de sa route par l'étranger ou par des prétextes. Des agents, niés, comptés, paupers, milliers, n'arrosent pas les murs de leur propre sang; et des frigidaires de Paris ne s'exposent pas pour eux, dans les désastres. N'ont-ils pas figurés de l'état de siège?

Les appellerons-nous enfin des démentis des factieux, des insurgés? Mais, toute insurrection, suppose un gouvernement, quel que soit ce gouvernement, un autre gouvernement qu'on veut fonder. Or, disons-le; nous nous sommes mêlés à un grand nombre de groupes, nous avons recueilli une multitude de renseignements; partout nous avons entendu parler avec mépris de l'incapacité de l'impuissance démontrée du gouvernement issu des bureaux du National et de la Réforme; mais nous ne nous sommes entendus dire qu'on voulait abandonner la forme républicaine pour revenir au régime monarchique.

Les insensés qui plongent ainsi, depuis hier matin, Paris dans le terreur, la désolation, le deuil, qui achevent de ruiner, qui aggravent toutes les misères, qui le déshonorent, qui le livrent en pleine paix au despotisme du sabre, sont donc inexactement désignés par les noms de *subalternes, d'agents, d'agents, d'agents, d'agents*; ce sont des créanciers inexorables, qui, après avoir accordé à la république un crédit de trois mois de misère et leur religieusement leur engagement, égarèrent à leur tour qu'il fut fait honneur aux lettres de change, sous forme de décrets, qui leur ont été considérablement souscrits à l'Hôtel-de-ville les 25 février et le 2 mars, par des prodiges d'audace, d'effronterie, qui ont servi pour toute garantie de la grandeur nationale et de la fortune publique, ayons le pouvoir, abandonnés à la dévotion, à l'insurrection, à la France et transférer Paris en tombeau de la civilisation.

Mémorable et nouvelle leçon, qui prouve qu'il ne faut jamais promettre ce que l'on n'est pas en mesure de tenir, car ce que le peuple pardonne le moins c'est qu'on l'ait trompé. Une fois trompé, il n'y a pas de refus loyal justement motivé, il s'agit d'une défection enfanter par la peur; il honore la fermeté, il méprise la faiblesse.

Si les improvisateurs de la République avaient eu l'âme de la République, le courage de parler au peuple le langage que nous avons pu entendre, ils n'auraient pas parlé dans ce journal, tout le sang versé depuis hier, n'est pas coulé.

Imprudents agitateurs de décrets que vous ne deviez pas signer, et que vous avez laissé protester, c'est donc sur vous, et sur vous seuls, que retombera et que doit retomber toute la responsabilité de ces deux lugubres journées.

Que parlez-vous, qu'osez-vous parler de la sédition criminelle de ceux que les ouvriers égarés? N'est-ce donc pas vous qui, le 1er mars, les avez égarés leur disant, dans un décret: *Il est temps de mettre un terme à l'insurrection des ouvriers souffrants des travailleurs*? N'est-ce donc pas vous qui, le lendemain, 2 mars, dans un décret, avez ordonné d'une heure la journée de travail en alléguant ce motif: *Le travail manuel trop prolongé, non seulement ruine la santé du travailleur, mais il est en temps de crise, de dépression de son intelligence, porte atteinte à la dignité de l'homme?*

Si, avant le 24 février, alors que le travail était abondant, et que cette abondance même exerçait sur le taux des salaires une influence salutaire, si, à cette époque, les souffrances des travailleurs étaient moins nombreuses, combien ne sont-elles pas plus nombreuses aujourd'hui qu'elles l'ont été et que vous avez éveillé en eux tant d'illusions si cruellement déçues.

Ayez donc au moins la pudeur de garder les salaires, laissez à d'autres qui n'auront pas trompé le peuple, le soin et le devoir de les faire entendre la vérité. C'est un droit que vous n'avez plus.

Nouvelles d'Angleterre

La discussion sur le bill des sucres a continué hier dans la chambre des communes. On pense que le vote sur ce projet aura lieu à la fin de la séance. Deux amendements ont été proposés au projet ministériel. Le premier, par lord George Bessborough, tendait simplement au rétablissement d'un droit différentiel de 10% par quintal sur le sucre étranger pour une période de trois ans. Le second, présenté par M. Gladstone, tendait à maintenir en vigueur, pour six ans encore le système de droits établi en 1846, droits qui vont en diminuant jusqu'en 1851; époque où tout droit différentiel serait supprimé.

Le gouvernement combat ces deux systèmes. Celui de M. Gladstone paraît avoir de fortes chances d'adoption. Un journal écossais annonce que M. Gladstone est sur le point de se retirer dans les environs de St-André en Ecosse.

Le steamer *Niagara* est arrivé avec des nouvelles de New-York du 13 juin. Elles ont peu d'importance; si ce n'est qu'elles annoncent que par suite de la ratification du traité de paix, l'ordre a été donné à l'armée américaine d'évacuer le Mexique dans le plus bref délai.

Nouvelles d'Espagne

MADRID, 22 JUILLET. Le taux de l'escompte des billets de banque a continué de monter; il est à présent à 10%. La presse a publié des mesures financières destinées à améliorer le crédit public; ces mesures sont attendues avec impatience. Elles peuvent être ainsi résumées:

1. Augmentation d'une contribution forcée de 200 millions à valoir sur les contributions de 1849.

2. Economie de plus de quarante millions de reaux, grâce à ce que le gouvernement doit par devers lui la mensualité des classes actives.

Une commission est nommée pour régler la situation de la banque, afin d'adopter les mesures nécessaires pour rétablir la confiance. Cette commission se compose de représentants libéraux, et notamment de Sr. Ferrnandez Calderon, Sr. Cortes y Andros, Sr. Caballero et Sr. Antonio Marenco.

On attend à ce que les mesures financières adoptées par le gouvernement feroient en partie l'escompte des billets. Une ordonnance royale nomme Manuel de la Pezuela, marquis de Aluma, commissaire royal de la banque espagnole de Sr-Ferdinand, en remplacement de M. Sr. Orlando, comte de Romana, qui remplissait précédemment ces fonctions. Sr. Calderon est nommé conseiller de la banque espagnole. Sr-Ferdinand est nommé directeur de la banque.

Le général comte de Alarcón est arrivé à Madrid le 18 juillet et est attendu ce soir.

Nouvelles du Portugal

Il est arrivé de nouvelles de Lisbonne du 17 juin. Elles annoncent que des arrestations ont eu lieu par suite de la découverte d'une conspiration qui, dit-on, était de vastes ramifications dans les provinces. Le roi s'est efforcé d'organiser l'insurrection en fondant des clubs révolutionnaires et en séduisant les troupes. La plupart des personnes arrêtées ont été condamnées à mort et avaient été lancés, ont essayé d'arrêter la fuite, et on n'a pu s'emparer que d'un certain nombre d'entre eux. Une lettre annonçait que une certaine de nous. Aucune personne de marque n'a été arrêtée.

Les appellerons-nous des agitateurs? Des hommes que la mitraille ne fait

Nouvelles d'Allemagne.

Dans la séance du 26 juin de l'Assemblée nationale de Berlin, le nouveau ministère a présenté son programme...

Une interpellation a été adressée au ministère des affaires étrangères sur la position de la Prusse vis-à-vis de la Russie...

On écrit de Trieste

Le Lloyd autrichien du 21 annonce que le jour précédent la flotte ennemie avait disparu de la rade. Quelques barques des côtes d'Istrie et de Moravie ont profité de cette circonstance pour entrer dans le port.

Pesth, 20 Juin. — L'insurrection illyrienne-serbe prend un caractère de plus en plus menaçant. Hier est arrivée ici une estafette du combat de Bacz, demander les plus prompts secours...

Le commissaire du gouvernement Krabowski est trop faible, et il a été contraint de conclure avec eux un armistice de 15 jours.

P.-S. Le bruit se répand que, à Gross-Tekinda, a eu lieu entre les insurgés et la troupe un combat, dans lequel cette dernière a eu le dessous.

MORIS 24 Juin. — Un déplorable accident a mis fin aux jours de Mme Pélectrice douairière Marie-Léopoldine. S. A. I. voulait se rendre à Salzbourg...

Parlement allemand.

(23e séance de l'assemblée constituante allemande.)

Les débats sur le pouvoir central ont été repris. M. Robert Blum prend la parole. Il dit que deux opinions se sont prononcées, l'une pour un administrateur de l'empire, par conséquent pour la monarchie dans l'état fédéral...

gouverner dans la bonne voie. Il regarde comme impraticable un pouvoir suprême dans le sens républicain avec des Etats en partie monarchiques, en partie républicains...

66e Séance de la Diète germanique, tenue le 25 juin.

Il a été donné lecture d'une lettre de M. le marquis Pallavicini, ministre de Sardaigne près la confédération germanique, datée de Munich, 19 juin. Dans cette lettre, qui est relative au blocus de Trieste, le ministre sard de déclare que son gouvernement a toujours eu l'intention de maintenir et de consolider les relations d'amitié avec la confédération germanique...

Il a été donné ensuite lecture d'une lettre de M. le syndic Banks, Londres 22 juin, dans laquelle il fait connaître la manière dont a été reçue par le cabinet anglais la protestation de la diète germanique contre la ville de Trieste.

Les envoyés de la Hesse électorale et du grand duché de Luxembourg font connaître le chiffre et les cantonnements des contingents fédéraux; les envoyés de la Hesse électorale, de Schleswig-Holstein et de Brême font des communications au sujet de l'envoi de plénipotentiaires au congrès de douanes projeté...

L'envoyé de Hambourg a donné des renseignements sur les communications faites par l'envoyé de Prusse, dans la séance du 17 de ce mois, au sujet des prétendus rapports commerciaux que l'Allemagne septentrionale continue d'entretenir avec le Danemark...

THEATRE-ROYAL-FRANÇAIS DE LA HAYE.

Samedi, 1er Juillet 1848. (Représentation n° 12.) Fra Diavolo, OU L'HOTELLERIE DE TERRACINE, opéra-comique en trois actes, paroles de M. Scribe, musique de M. Auber.

ANNONCES.

VERKOOP VAN LAPPEN ALLE ZATURDAGEN, VORGENS VAN 8 TOT 12 UREN, bij RAHLMANN & Co.

A LOUER présentement, plusieurs Chambres convenablement meublées, à l'Hôtel de Paris, chez E. A. ABEL, Korte Nieuwstraat, à La Haye.

FONDS PUBLICS, CHANGES ET BULLETINS DE BOURSE.

AMSTERDAM, 28 JUN. — Les nouvelles reçues de Paris, suivant lesquelles le gouvernement a enfin réprimé l'insurrection, ont rétabli la confiance à notre bourse. De nombreux acheteurs se sont présentés pour les fonds hollandais...

LONDRES, 26 JUN. — Par suite des événements de Paris les fonds anglais ont été lourds. Consolidés 82 7/8. 83, 82 3/4 83 3/8 en compte. Actions de la Banque 181 1/4, 190. — Bons de l'Échiquier 40; 4 1/2 de prime. Les fonds étrangers ont éprouvé de fortes fluctuations.

Table of stock market data for Amsterdam, 28 June, listing various securities and their prices.

Table of stock market data for Rotterdam, 28 June, listing various securities and their prices.

Table of stock market data for London, 26 June, listing various securities and their prices.

Table of stock market data for Antwerp, 28 June, listing various securities and their prices.

Table of stock market data for Brussels, 27 June, listing various securities and their prices.

Table of stock market data for Frankfurt, 27 June, listing various securities and their prices.

Table of stock market data for Berlin, 27 June, listing various securities and their prices.

Table of exchange rates for various locations including Amsterdam, Rotterdam, and Paris.

Table of exchange rates for Berlin, 27 June, listing various securities and their prices.

PAR TELEGRAPHE Bourse d'Amsterdam.

CE JOURD'HUI 29 JUN 1848. Cours de clôture à 5 heures et quart.

AVIS. Nous apprenons à l'instant qu'un nouvel accident est arrivé au télégraphe électrique est cause que nous n'avons pas reçu notre dépêche ordinaire.

Nous regrettons vivement cette nouvelle interruption apportée surtout dans un moment où ce service était peut-être le plus indispensable.

PAR VOIE EXTRAORDINAIRE Paris, Mercredi 29 Juin, au soir.

Un nouveau ministère vient d'être formé. Le général Cavaignac est nommé président provisoire de la république, et ministre de la guerre.

A LA HAYE chez C. van der Meer, Sous-secrétaire.